

Échapper aux compteurs intelligents ?

Retour sur un dossier que nous continuons à suivre ¹, qui illustre le pouvoir des grands groupes financiers ou industriels sur nos vies et le défi d'y résister. Pour rappel, sous l'impulsion des multinationales du secteur des fabricants de compteurs d'énergie (formellement regroupées au sein du "European Smart Metering Industry Group" et de la "Smart Energy Alliance") ², l'Union européenne a adopté en juillet 2009 une directive qui tend à imposer le remplacement de tous les compteurs de gaz et d'électricité actuels par des compteurs électroniques susceptibles d'échanger des informations et d'être commandés à distance par le gestionnaire de réseau (ou le fournisseur) d'énergie.

En quelques mots. Énorme marché pour les fabricants de compteurs (les modèles de compteur actuels ont une durée de vie de... 30 ans). Opération bienvenue pour les fournisseurs de gaz et d'électricité, qui pourraient dès lors en un clic (au moins d'un point de vue technique)

LE DÉBAT SUR L'INSTALLATION GÉNÉRALISÉE DE COMPTEURS INTELLIGENTS D'ÉNERGIE SE POURSUIT. CONSOMMATEURS CONTRE MULTINATIONALES. TOUS LES COUPS SONT PERMIS. DAVID CONTRE GOLIATH ?

/ **Arnaud Lismond**
CSCE

instaurer des mécanismes de prépaiement de l'énergie, couper ou réduire à distance les compteurs d'éventuels mauvais payeurs... Très mauvaise affaire pour les ménages, la facture finale de cette opération gigantesque (à laquelle il faut ajouter les coûts des communications régulières entre le compteur et le réseau, la maintenance...) leur étant in fine entièrement envoyée, soit à travers leurs factures d'énergie, soit par l'impôt.

LA PORTE DE SORTIE

Plus précisément, la directive européenne de juillet 2009 prévoit que "les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure [...]. La mise

en place de tels systèmes peut être subordonnée à une évaluation économique à long terme de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur, pris individuellement [...]. Cette évaluation a lieu au plus tard le 3 septembre 2012. [...] Si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable, au moins 80% des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020." ³ Il y aurait donc, sous conditions strictes, moyen d'échapper à l'obligation de déployer ces compteurs intelligents.

En décembre 2009, le Collectif solidarité contre l'exclusion ASBL (qui a notamment pour objet social de défendre l'accès à l'énergie) organisait le premier débat public belge envisageant ce projet du point de vue des consommateurs et des aspects sociaux. Près d'un an et demi plus tard, ce débat est entré de plain-pied au Parlement bruxellois et se développe également en Flandre.

Rien n'est joué, car chaque région (puisqu'en Belgique ce sont elles qui sont compétentes en cette matière) peut utiliser la porte de

sortie prévue par la directive (voir ci-dessus). Dans ce contexte, le parlement bruxellois vient d'adopter une disposition qui confie au régulateur bruxellois du marché (Brugel) le soin d'étudier "les fonctionnalités nécessaires à l'introduction des systèmes intelligents de mesure" et au gouvernement celui de "fixer les délais et les modalités de la mise en place éventuelle des systèmes intelligents de mesure".

"UNE DÉBÂCLE FINANCIÈRE POUR LE PETIT CONSOMMATEUR"

Les compteurs intelligents risquent d'engendrer une débâcle financière pour les petits consommateurs et constituent une grave menace pour la vie privée de tous les citoyens. Une recherche indépendante et approfondie est nécessaire pour aboutir à une décision socialement équitable dans ce dossier. Nous comptons sur le parlement flamand pour prendre ses responsabilités dans cette matière."

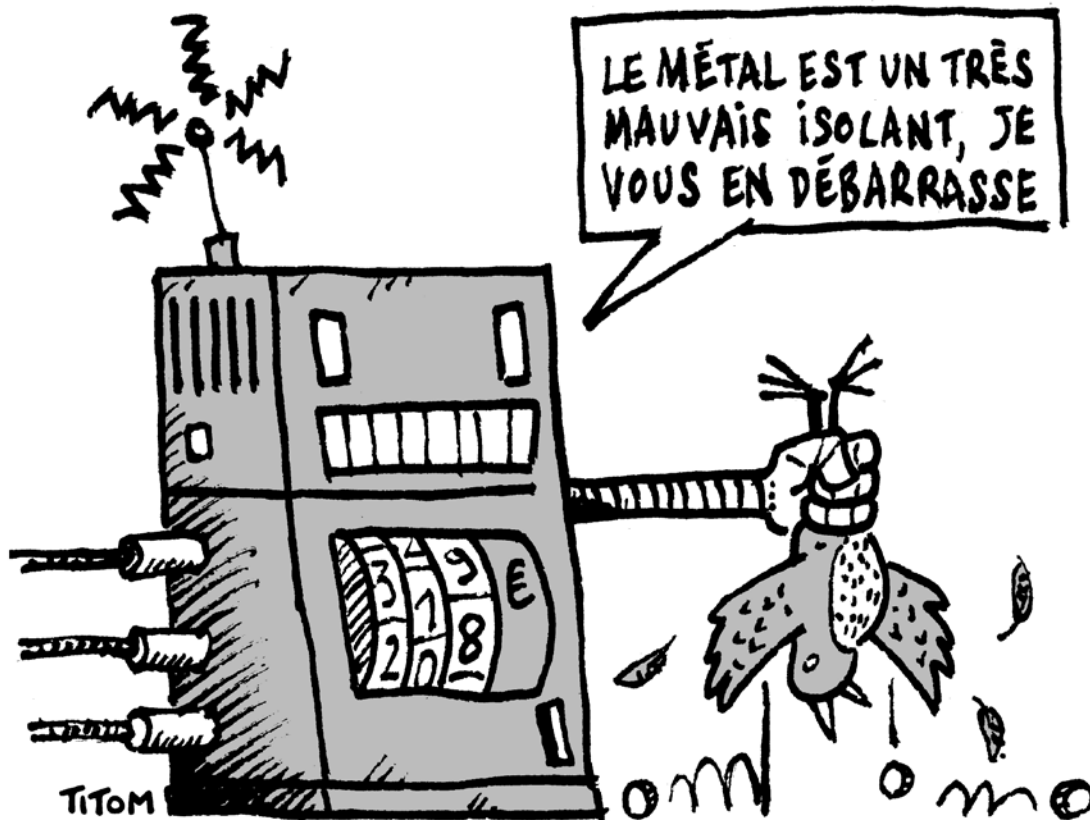
UNE PREMIÈRE ÉTUDE BRUXELLOISE

Sous l'impulsion de la ministre bruxelloise de l'Énergie, Évelyne Huytebroeck, le régulateur régional

ABVV -ACV - Gezinsbond...

Ce 10 septembre, la Vlaams ABVV, l'ACV, l'ACOD-Brussel, l'ACW, le Gezinsbond, Samenlevingsopbouw Vlaanderen, l'OIVO et Testaankoop prenaient position à travers la publication d'une carte blanche dans *De Morgen* "Compteurs intelligents : les petits consommateurs paient la note". Cette coalition d'organisations sociales flamandes poursuit : "L'introduction généralisée de compteurs intelligents en Flandre générerait des coûts de 2,272 milliards d'euros [...] chaque famille flamande devra déboursier, via sa facture d'électricité, au moins 40 € supplémentaires par an pendant les vingt prochaines années pour le déploiement des compteurs intelligents. [...]"

DES COMPTEURS INTELLIGENTS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE?



VALEUR"

La réception de l'étude a très vite donné lieu à l'adoption d'un avis du régulateur bruxellois: "Les résultats de l'étude commanditée à Capgemini montrent que le déploiement de ces compteurs suivant les conditions d'évaluation exigées par la Commission européenne est défavorable pour l'ensemble de la chaîne de valeur du marché de l'énergie bruxellois. [...] Ces résultats doivent néanmoins être considérés avec beaucoup de prudence car la marge d'incertitude liée aux plages de variations de certains paramètres reste très importante et la validité de certaines hypothèses ne peut être démontrée." ①

Le régulateur préconise dès lors, comme déjà annoncé par la ministre de l'Énergie, une poursuite des études et indique qu'il a "demandé à Sibelga [ndlr: le distributeur régional] de lancer une analyse de faisabilité et une évaluation économique à long terme [...]. Sur la base des résultats de cette étude et de celle de l'IBGE, qui analysera l'impact environnemental et social du déploiement d'un tel compteur en RBC [...], Brugel remettra, en janvier 2012, un avis dans lequel il indiquera sa recommandation pour la position à prendre par notre région ».

UN DÉPLOIEMENT CIBLÉ ?

Le régulateur bruxellois relève que le déploiement de compteurs ne serait bénéficiaire que pour les "segments du marché ayant un grand potentiel d'économies d'énergie (industriels et gros résidentiels) ou bénéficiaires de la réduction des déplacements fréquents du GRD (clients protégés sous limiteurs de puissance)".

Plus de la moitié de la consommation régionale bruxelloise d'électricité est consommée par les 2 876 utilisateurs du réseau haute tension. Les 612 475 utilisateurs du réseau basse tension ont une consommation très faible (consommation médiane de 2 036 kWh par an). Les trois quarts →

(Brugel) - pionnier en cette matière par rapport aux autres régions - a déjà commandé une telle étude, dont les premiers résultats viennent d'être publiés ①. Celui-ci prend bien le soin de préciser le statut de cette étude, "une analyse coûts/bénéfices, réalisée par Capgemini Consulting à la demande de Brugel [...]. Le document ne reflète pas nécessairement l'avis de Brugel sur la question et son contenu est entièrement de la responsabilité de ses auteurs. Brugel ne peut garantir l'exhaustivité ni l'exactitude des données reprises dans ce document."

Et, en effet, bien des hypothèses sur lesquelles se base cette étude devraient être interrogées et discutées publiquement. Car les auteurs

de l'étude (Capgemini Consulting) peuvent difficilement être soupçonnés d'avoir un a priori défavorable par rapport au déploiement des compteurs intelligents. Bien au contraire, outre ses activités de consultance, la société Capgemini est elle-même un acteur industriel majeur dans le secteur des compteurs intelligents ②...

Une lecture critique de cette étude (seulement possible lorsqu'elle sera publiée en version intégrale) s'impose donc: celle-ci exclut une partie des coûts ③, part du principe que la durée de vie des nouveaux compteurs intelligents serait de 15 ans, alors que, dans d'autres études, l'hypothèse d'une durée de vie de 10 ans (préconisée par la Commission européenne)

est également examinée, paraît très optimiste sur les économies d'énergie générées...

Selon le résumé actuellement publié, l'étude coûts/bénéfices de Capgemini conclut, dans le scénario le plus favorable, à un coût net de 80 millions d'euros, in fine à mettre à charge des consommateurs bruxellois. Ce qui représente un coût net de moitié moindre que celui évalué par l'étude précédente ④ réalisée par le consultant Kema (propriété des fournisseurs d'énergie Eneco à 31%, Essent à 25% et EON Bénélux à 10%), mais qui reste important et défavorable pour les ménages bruxellois.

"DÉFAVORABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE

→ des consommateurs ont une consommation inférieure à 5 000 kWh et ne représentent au total que 17% de la consommation régionale. Bruxelles n'est pas l'Ontario ou la Californie: les ménages n'utilisent généralement l'électricité ni pour se chauffer ni pour faire fonctionner un système de climatisation. Cette consommation bruxelloise est trop faible pour permettre des économies d'énergie significatives grâce aux compteurs.

Concernant les gros consommateurs (magasins, entreprises...), Brugel indique que Sibelga a déjà prévu de mettre en place un projet de "télérelevé" mensuel spécifique à leur destination. 4 403 compteurs d'électricité basse tension seraient concernés. Nul n'est donc besoin de remplacer 80% du million de compteurs bruxellois pour répondre à la pertinence spécifique d'une installation pour ces gros consommateurs. Et dans ce cadre, il est logique que le coût du compteur soit entièrement assumé par ceux qui en bénéficient, et non pas par l'ensemble des consommateurs.

Il conviendra cependant pour les défenseurs de l'accès des ménages à l'énergie d'être particulièrement vigilants sur le second segment pointé par Brugel: le déploiement ciblé de compteurs intelligents pour des ménages "protégés", sous limiteur de puissance. Car si cela ne leur apporterait rien en termes d'économies d'énergie, cela reviendrait à installer chez ces ménages un appareil susceptible de se transformer en un simple clic en un "compteur à budget", modifiant l'organisation de la facturation: payer d'abord et consommer ensuite. Ce qui ne manquerait pas de décupler la pression des fournisseurs d'énergie sur les responsables politiques pour "activer" ce système de contingentement de l'accès à l'énergie des ménages précaires.

EU-BUSINESS

"Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre!" dit-on d'un représentant de commerce dynamique. Les multinationales concernées ne sont pas moins professionnelles et acharnées pour arriver à leurs fins. Si les associations de

défense des consommateurs, les citoyens et leurs élus mettent au jour que le projet de déploiement généralisé des compteurs aura un impact économique et social très négatif et commencent à se mobiliser contre celui-ci... il suffit au Big Business de déplacer le lieu de décision loin de leurs regards, dans un lieu de pouvoir opaque où il leur est extrêmement difficile de faire entrer leur voix: l'Union européenne. C'est ce que vient de faire le lobby industriel partisan des compteurs intelligents.

La Commission européenne vient en effet de déposer, le 22 juin 2011, une proposition de directive "relative à l'efficacité énergétique et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE". Cette proposition, fixant notamment des "exigences minimales pour le relevé de la consommation individuelle d'énergie et la détermination de la fréquence de facturation sur la base de la consommation réelle", obligerait de facto les États membres à déployer de façon généralisée les compteurs intelligents, sans plus

aucune possibilité de dérogation ou considération pour l'étude coûts/bénéfices d'une telle opération.

Plus besoin d'études! La Commission européenne affiche désormais un optimisme sur les économies générées par les compteurs encore plus marqué et moins documenté que celui des lobbies industriels: "Les consommateurs ayant installé un compteur intelligent ont réduit leur consommation annuelle d'énergie d'environ 10%. [...] Certains projets pilotes suggèrent que les économies d'énergie réelles peuvent être encore plus élevées (jusqu'à 40% dans le projet britannique AlertMe. [...])" **Ⓛ**

Lors de l'élaboration des directives européennes, les États membres, les régions et leurs parlements ont en principe l'occasion de contester la compétence de l'Union européenne (principe de subsidiarité) et/ou de remettre un avis sur celle-ci. La Chambre des députés du grand-duché de Luxembourg a ainsi adopté, le 14 juillet 2011, une résolution par laquelle elle remet un avis sur ce projet de directive qui stipule notamment que ses députés "tiennent à exprimer leurs doutes quant à la relation coût-effet de certaines mesures prévues et plaident en faveur d'une plus grande flexibilité pour les États membres dans le choix des instruments leur permettant d'atteindre leur objectif" **Ⓛ**.

Il reste maintenant à examiner si, en Belgique, les assemblées parlementaires et les gouvernements ont remis un avis sur cette proposition de directive dans le cadre des procédures de consultation (et les délais prévus), puis à interpeller l'opinion publique ainsi que les élus à tous les niveaux de pouvoir pour clarifier les positions de chacun et tenter de bloquer l'adoption de cette partie de cette directive...

UNE BATAILLE DÉMOCRATIQUE

La bataille des compteurs intelligents n'est pas une question d'efficacité énergétique. Sans quoi,

Une menace pour la vie privée

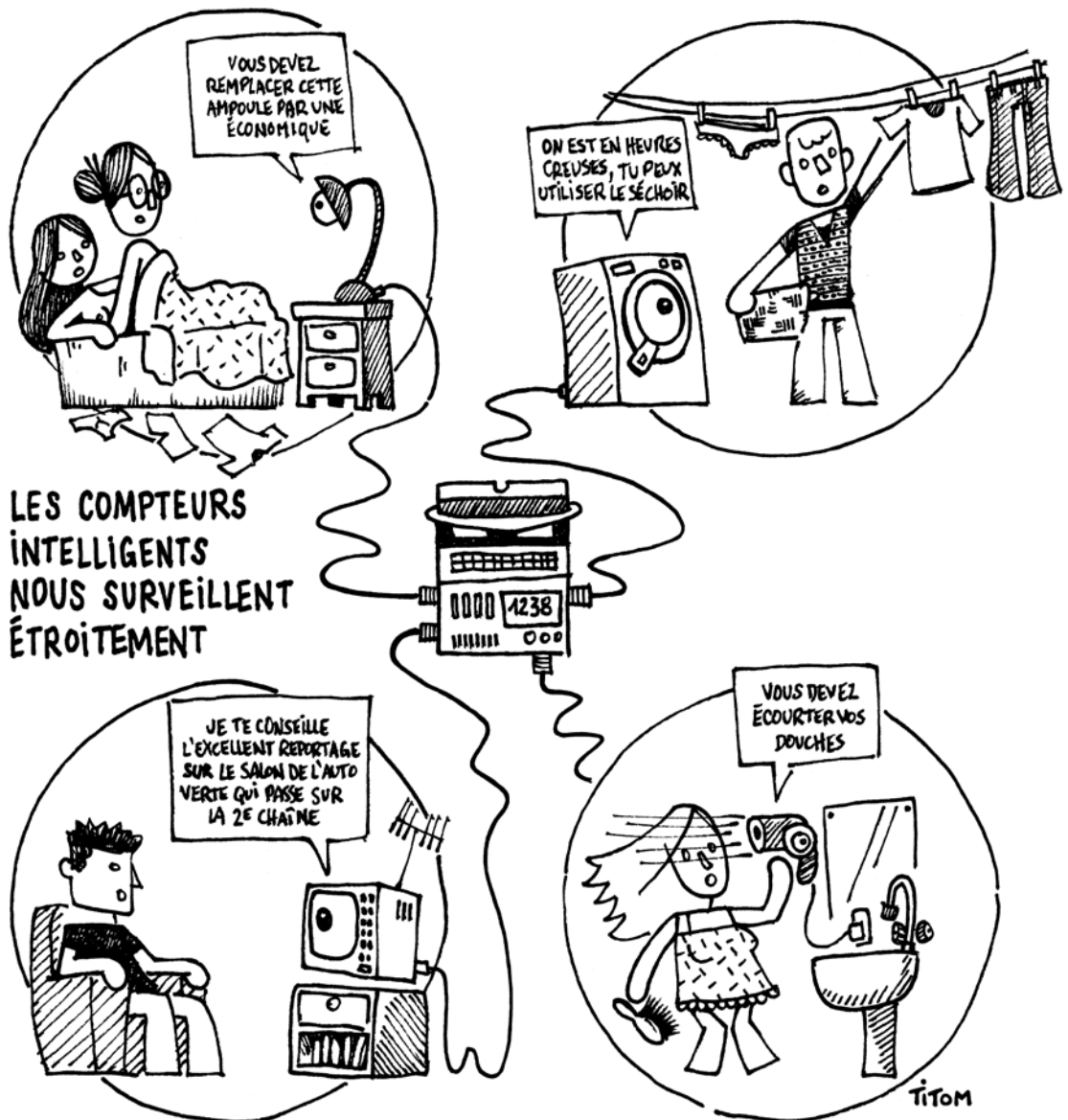
Les compteurs intelligents ne sont pas qu'une question d'argent. Collecter et transmettre des données sur le moment précis de la consommation d'énergie de chaque ménage (par quart d'heure pour certaines versions des compteurs), voire même de sa consommation par appareil électrique en cas de haute précision de la mesure, ce serait mettre à nu l'intimité des ménages.

La Commission fédérale de la protection de la vie privée s'est donc saisie de cette question et a formulé des recommandations: "Les compteurs intelligents n'impliquent pas en soi une protection plus élevée des données à caractère personnel. Au contraire, cette technique permettra, selon le type ou le placement, d'observer de plus près les faits et gestes d'(au moins) une unité de résidence, et donc des citoyens." **Ⓛ** La Commission estime dès lors que la loi sur la vie privée s'applique au traitement des données par le biais de compteurs intelligents.

La Commission de protection de la vie privée conclut en recommandant que "La réalisation de l'analyse sociale coûts/bénéfices demandée tient également compte de l'impact sur la protection de la vie privée à plus long terme ("privacy impact assessment") par groupe cible, en plus d'autres aspects (faisabilité économique, environnement, santé...). Dans cette analyse, toutes les modalités de base (fréquence, fonctionnalités/utilisation...), les scénarios (déploiement intégral ou non) et les risques de traitement des compteurs intelligents à l'égard de la protection de la vie privée doivent être passés en revue avant de poursuivre l'élaboration de la législation régionale relative aux compteurs intelligents"... Or à ce stade, l'aspect "protection de la vie privée" n'a pas été intégré en Belgique dans les études coûts/bénéfices ni fait l'objet d'aucune étude indépendante, ni au niveau fédéral ni au niveau régional. La Ligue des droits de l'homme a déjà interpellé la ministre bruxelloise de l'Énergie sur cette question, qui reste à suivre.

le coût du déploiement généralisé des compteurs d'énergie serait comparé à celui d'autres investissements susceptibles de générer des économies d'énergie (isolation...). Ce que nous réclamons et que le lobby pro-compteurs intelligents (malgré les apparences vertes et gestionnaires dont il se pare) se garde bien de faire.

Il s'agit d'une illustration emblématique des formes actuelles du conflit entre les citoyens et les détenteurs des multinationales, prêtes à tout pour maximiser leurs profits au détriment de la population, susceptibles pour ce faire de mobiliser des ressources immenses: institutions, médias [Ⓜ], expertise, relations... C'est avant tout une bataille démocratique pour mettre le holà au pillage, qui nous concerne toutes et tous. Elle sera de longue haleine. Nous la mènerons jusqu'au bout. ■



Ⓜ Voir Lismond et Vanlerberghe, Compteurs intelligents, consommateurs pigeons, Ensemble! 66; Lismond, Les compteurs d'énergie intelligents en débat, Ensemble! 67; Vanlerberghe, La société civile flamande critique les compteurs intelligents, Ensemble! 70. www.asbl-csce.be

Ⓜ dont sont membres, pour ESMIG: IBM, Siemens, Toshiba, Landis Gyr +... www.esmig.eu Quant à l'ESMA, ses membres sont Capgemini, Cisco Systems, GE Energy, Hewlett-Packard, Intel, Oracle... www.smart-energy-alliance.com

Ⓜ Directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.

Ⓜ Capgemini Consulting - Fonctionnalités potentielles des compteurs intelligents pour le marché de distribution de l'énergie bruxellois. Résumé. Mai 2011. www.bruel.be

Ⓜ Ainsi, le communiqué de presse de Capgemini du 19 juillet 2010 qui faisait suite à son acquisition du fabricant de compteurs suédois Skvader Systems AB: "Après avoir remporté il y a quelques mois un contrat de 94 millions d'euros avec Fortum pour gérer le parc de 860 000 compteurs intelligents de la société en Suède, cette nouvelle acquisition permet à Capgemini de prendre en charge 400 000 compteurs supplémentaires, portant ainsi à 25% notre part de marché dans ce pays. [...] Avec cette acquisition, Capgemini s'impose comme un acteur puissant sur le marché européen de l'énergie intelligente." www.capgemini.com

Ⓜ Certains coûts étant apparemment socialisés (imputés à Sibelga/aux tarifs de distribution) et exclus du périmètre de l'étude (le remplacement nécessaire de 160 000 branchements de compteurs)...

Ⓜ Kema, Consolidated report of the Cost/benefit analysis of the introduction of smart meters in Belgium, 20 avril 2009.

Ⓜ Bruel, Avis relatif à l'introduction des systèmes intelligents de mesure en région de Bruxelles-Capitale, 9 juin 2011.

Ⓜ Bruel, *ibid.*, pp. 10 et 21.

Ⓜ Commission de la protection de la vie privée, Recommandation du 15 juin 2011 quant aux principes à respecter pour les "smart grids" et les compteurs intelligents (CO-AR-2011-004), p. 21.

Ⓜ Commission européenne, "Q & A on the deployment of smart electricity grids and smart meters. MEMO/11/9", Brussels, 12 April 2011

Ⓜ Grand-Duché de Luxembourg, Chambre des députés, Résolution relative à la proposition de directive abrogeant..., 14-07-2011

Ⓜ Que l'on songe, par exemple, aux pleines pages publiées il y a peu dans nos grands quotidiens - bien sûr totalement indépendants - sous le label "Forum nucléaire", aux spots publicitaires diffusés aux heures de grande écoute à la télévision et à la radio...